



DATE DE PUBLICATION : 3 avril 2017

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSET le 2 janvier 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Pascal KHAYAT, directeur des Activités fiduciaires (DAF) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Hélène TANGUY, à M. Thierry PARA et à M. Thierry DE LA BRETECHE, ses adjoints, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DAF.

M. Pascal KHAYAT, M^{me} Hélène TANGUY, M. Thierry PARA et M. Thierry DE LA BRETECHE peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la DAF.

Fait à Paris, le 3 avril 2017

Gilles VAYSSET